



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11469
27 août 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 27 AOUT 1974, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA GRECE AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

Le Gouvernement turc a entrepris de distraire l'attention de l'opinion publique internationale des atrocités commises par les Turcs à Chypre.

Pour ce faire, il a lancé une campagne de diffamation contre ceux qui sont justement les victimes de son agression : les Chypriotes grecs.

L'une des grandes calomnies inventées par les autorités turques concerne la prétendue "découverte" d'une tombe contenant "57 corps" ou, selon une autre version, "les corps de tous les habitants du village d'Aloa".

Le paragraphe suivant, extrait du communiqué de presse CYP 711 de l'ONU, daté du 21 août 1974, donne un aperçu du "bien-fondé" des allégations turques :

"Interrogé sur l'existence d'un charnier dans le village d'Aloa, au nord-ouest de Famagouste, l'officier responsable de l'information de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre a déclaré que la police de la Force s'était rendue la veille sur les lieux et avait vu cinq cadavres dans la tombe en question. La police de la Force a demandé la permission de poursuivre son enquête, mais a été informée par les autorités turques que c'était inutile car elles avaient elles-mêmes terminé la leur."

Il est évident que si on ne procède pas à des recherches impartiales, aucune allégation ne peut être prouvée sur le plan international, puisque le rapport officiel du porte-parole de l'ONU ne conclut ni sur le nombre de victimes, ni sur les circonstances de leur mort, ni même sur leur nationalité.

Il est également évident que si celle allégation avait un fondement, les autorités turques auraient accueilli avec empressement une enquête internationale menée par la police de la Force.

Enfin, il convient de noter que la déclaration contenue dans l'annexe de la lettre que l'Ambassadeur Olcay vous a adressée le 22 août 1974 et selon laquelle "l'enquête se poursuit" va à l'encontre de la déclaration de l'officier de la Force, qui est d'ailleurs antérieure d'un jour à la lettre du représentant permanent de la Turquie. Selon cet officier, en effet, les autorités turques auraient considéré que la poursuite de l'enquête, demandée par la Force, était "inutile", puisque les Turcs "avaient terminé la leur".

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

(Signé) Denis CARAYANNIS
